

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D69-2016

Séance du 22 septembre 2016 – Convocation du 14 septembre 2016
Compte rendu affiché le 30 septembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN par Marine MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention annuelle de partenariat du Projet Nature Vallon des Torrières

Le projet nature du Vallon des Torrières est mis en œuvre dans le cadre d'une convention de délégation de gestion de la Métropole au bénéfice des communes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay. Il développe des actions de valorisation et d'incitation à la découverte du site, dont en particulier des animations pédagogiques à destination du public scolaire et des enfants fréquentant les accueils de loisirs des trois communes.

La commune de Neuville-sur-Saône est identifiée comme commune pilote et, à ce titre, est en charge des procédures administratives nécessaires à la gestion du site et de la réalisation de la programmation 2016.

Un appel à projets pour les animations pédagogiques du Vallon des Torrières a été lancé en mai 2013 auprès d'associations à l'environnement. Il a permis de retenir les partenaires susceptibles d'intervenir auprès des établissements scolaires et des accueils de loisirs des trois communes.

Les associations retenues sont : la Ligue de la Protection des Oiseaux du Rhône, Arthropologia, la FRAPNA et Naturama. Pour l'année 2016-2017, il est nécessaire de conclure avec chacune d'entre elles une convention cadre de partenariat, définissant leur cadre d'intervention et leurs engagements, telle qu'annexée à la présente délibération.

Une convention annuelle de financement sera proposée ultérieurement au Conseil Municipal, détaillant les montants de subventions individuels correspondant aux actions programmées par chacune des associations partenaires. Le Conseil Municipal est invité à adopter la présente convention cadre de partenariat pour l'année 2016-2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint Délégué,
- VU la délibération du 28 avril 2016,
- VU l'appel à projets pour les animations pédagogiques du Vallon des Torrières pour les années 2014-2015, 2015-2016, et 2016-2017,
- VU la convention de délégation de gestion du Vallon des Torrières pour l'année 2016,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L3633-4, L3641-1 et L3641-8,
- VU le Budget Primitif 2016,
- **ADOpte la convention cadre de partenariat 2016-2017 pour les animations pédagogiques du Vallon des Torrières,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes dispositions relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2016

- Publication ou affichage le 29/09/2016

Valérie GLATARD, Maire.



Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

